

Cote du document: EB 2012/107/R.30
Point de l'ordre du jour: 14 a)
Date: 10 décembre 2012
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du président du Comité d'audit sur la cent vingt-cinquième réunion

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Ruth Farrant

Directrice et Contrôleuse
Division du Contrôleur et des services financiers
téléphone: +39 06 5459 2281
courriel: r.farrant@ifad.org

Conrad Lesa

Responsable de la comptabilité et
de l'information financière
téléphone: +39 06 5459 2181
courriel: c.lesa@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra

Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent septième session
Rome, 12-13 décembre 2012

Pour: **Examen**

Rapport du président du Comité d'audit sur la cent vingt-cinquième réunion

1. Le Comité d'audit souhaite porter à l'attention du Conseil d'administration les questions qu'il a examinées à sa cent vingt-cinquième réunion, tenue le 19 novembre 2012.

Adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour a été adopté avec l'adjonction, sous la rubrique "Questions diverses", d'un point concernant les récents développements en relation avec les implications financières du Mécanisme mondial et les perspectives y relatives.

Procès-verbal de la cent vingt-quatrième réunion du Comité d'audit

3. Le Comité a approuvé le procès-verbal de la cent vingt-quatrième réunion, sans commentaires.

Programme de travail et budgets administratif et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2013, et programme de travail et budget axé sur les résultats pour 2013 et plan indicatif pour 2014-2015 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA

4. Les discussions du Comité sur ce point sont relatées dans le document EB 2012/107/R.3.

Rapports d'audit de projets pour l'exercice 2011

5. La direction a présenté des statistiques sur les rapports d'audit de projets pour 2011. La proportion respective des opinions avec réserve et des opinions sans réserve est restée stable (76% sans réserve et 24% avec réserve en 2010 contre 80% sans réserve et 20% avec réserve en 2011). La direction a expliqué qu'une opinion avec réserve n'était pas toujours synonyme de défaillance fiduciaire mais pouvait parfois être liée à des problèmes techniques, et qu'une opinion sans réserve pouvait toujours cacher de graves problèmes fiduciaires. Les lettres de la direction et l'examen des audits de projet donnent à la direction une sécurité fiduciaire supplémentaire.
6. Les autres statistiques présentées portaient notamment sur le respect des délais de présentation des rapports d'audit; en 2011, on constate une amélioration par rapport à l'année précédente. À cet égard, les cabinets d'audit privés sont en général plus ponctuels que les institutions supérieures de contrôle des finances publiques (SAI).
7. Le Comité a été informé que le Fonds est fermement décidé à prendre les mesures nécessaires, au niveau des projets, afin de résoudre toute faille importante de contrôle, y compris l'établissement de plans d'action assortis de délais précis. La mise en œuvre des plans d'action a fait l'objet d'un suivi durant les missions de supervision ainsi que lors de l'examen des rapports d'audit ultérieurs.
8. Les autres gains d'efficacité et améliorations obtenus en termes de gestion financière sont les suivants:
 - le regroupement, depuis le 1^{er} janvier 2012, des responsabilités en matière de gestion financière au sein d'une seule division (Division du contrôleur et des services financiers) a permis de renforcer la cohérence de l'approche adoptée concernant les questions fiduciaires;
 - les Directives révisées pour l'audit des projets ont été approuvées par le Conseil d'administration en décembre 2011;
 - une version mise à jour du Manuel d'administration des financements a été publiée en juin 2012;
 - les procédures d'apurement des arriérés ont été rationalisées;

- un dossier de ressources sur la gestion financière du FIDA a été élaboré et publié;
 - un forum réunissant les parties prenantes des projets exécutés en Afrique subsaharienne (Division Afrique de l'Ouest et du Centre [WCA] et Division Afrique orientale et australe [ESA]) et les services internes concernés a été organisé sur le thème de la gestion financière en août 2012. Il sera suivi d'un forum francophone en janvier 2013;
 - les travaux nécessaires à la mise au point d'un outil d'apprentissage en ligne afin de former les parties prenantes internes et externes aux principes et pratiques élémentaires de la gestion financière ont démarré.
9. Les membres du Comité ont demandé un complément d'information sur les points suivants: comment la direction entend-elle traiter la question des différences existant en termes de qualité et de ponctualité des rapports d'audit entre les institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) et les cabinets d'audit privés; sera-t-il possible de présenter des statistiques régionales pour les rapports avec réserve et sans réserve émanant des ISC et des cabinets d'audit privés; et les types de rapport d'audit pour les projets directement supervisés par le FIDA ou par des institutions coopérantes.
 10. Les membres ont également souhaité obtenir des détails concernant les questions ci-après: quels sont les types d'audit menés par les ISC et les cabinets d'audit privés et qui sont les ISC; la direction prévoit-elle des actions ciblées au niveau du pays et le renforcement systématique des capacités est-il envisagé; et la synthèse des scores comparatifs attribués les années précédentes.
 11. La direction a répondu que les ISC étaient les bureaux gouvernementaux du Vérificateur général, qui sont principalement utilisés en Afrique orientale et australe et dans la région Asie et Pacifique. Le Comité a également été informé de la nécessité d'avoir trois opinions d'audit différentes pour une mission d'audit couvrant différents aspects de la gestion financière de projet. Sur la question du recours aux institutions coopérantes, la direction a précisé qu'elle leur avait demandé des suggestions et des informations et explorait des domaines de coopération et de collaboration. La direction a lancé une initiative de renforcement des capacités à l'intention des ISC afin d'aider celles-ci à comprendre les exigences du FIDA, notamment au niveau du pays ciblé. Les autres informations demandées seront fournies dans les rapports d'audit de 2012.
 12. La présidente a clos ce point de l'ordre du jour en prenant acte des améliorations obtenues s'agissant du respect des délais. Elle a par ailleurs encouragé la direction à poursuivre la collaboration avec des parties prenantes extérieures dans ce domaine, en vue notamment d'intensifier les initiatives de renforcement des capacités dans les régions les plus défavorisées en ce sens. Il a été pris note du rapport.

Examen annuel relatif à l'Exposé de la Politique de placement du FIDA

13. Le Comité a été informé de trois thèmes centraux en relation avec la révision de l'Exposé de la Politique de placement:
 - a) propositions de modifications de l'Exposé de la Politique de placement, telles qu'elles figurent dans l'additif 1 du document présenté;
 - b) proposition de réduction de la valeur exposée conditionnelle (VEC) autorisée, telle qu'exposée dans l'additif 2 du document présenté; et
 - c) actualisation de la mise en œuvre globale de l'Exposé de la Politique de placement depuis son approbation, en 2011.

14. Les modifications au niveau du libellé portent sur des références à la révision du Règlement financier approuvée par le Conseil des gouverneurs; et sur la suppression des références aux divisions et aux unités, étant donné que les attributions et fonctions sont exposées en détail dans le cadre de contrôle interne joint à l'Exposé de la Politique de placement.
15. Le Comité a été informé que le FIDA utilise la VEC afin de mesurer son budget des risques. Elle mesure les pertes potentielles que le portefeuille pourrait subir dans les scénarios les plus pessimistes. L'Exposé de la Politique de placement approuvé à la cent quatrième session du Conseil d'administration autorise pour le total du portefeuille une VEC maximale de 10%. Les tests de résistance effectués par la suite ayant montré que la VEC ne dépassait pas 5,6%, il a été recommandé de ramener à 6% la VEC maximale autorisée pour le total du portefeuille. Une fois approuvé par le Conseil d'administration en 2011, l'Exposé de la Politique de placement a été pleinement mis en œuvre à partir du troisième trimestre de 2012. Les portefeuilles sont gérés dans le cadre de la budgétisation des risques, et certains actifs nouvellement admissibles ont été achetés, comme des titres de créance de marchés émergents. Les directives de placement ont été révisées sur la base du nouvel Exposé de la Politique de placement et un nouvel appel d'offres a été lancé pour les gestionnaires externes. Le Manuel de trésorerie a été modifié à la lumière des changements opérés à ce jour, et le risque opérationnel est à l'étude.
16. Les membres ont demandé des précisions sur les points suivants: quels sont les principaux changements qui, dans la proposition, touchent les rapports avec le Conseil et la direction; le budget des risques limités pourrait-il modifier l'approche de gestion du portefeuille; la direction a-t-elle pu organiser les changements par groupes précis; et les tests de résistance et la révision de la VEC supposent-ils l'adoption d'une approche plus prudente. Ils ont également demandé confirmation du fait que l'Exposé de la Politique de placement sera présenté au Conseil d'administration avec le cadre de contrôle interne, et ont souhaité obtenir des précisions concernant les rôles et responsabilités en termes de gestion des placements.
17. La direction a confirmé que l'intention à l'origine de la suppression de la référence aux unités spécifiques n'était pas de modifier l'Exposé de la Politique de placement, mais plutôt d'éviter de devoir constamment le modifier en fonction d'éventuels changements des rapports hiérarchiques au sein de l'organisation. Le but du cadre de contrôle interne est de refléter la manière dont la direction suit les nouvelles circonstances susceptibles d'affecter la politique de placement et y répond. En réponse aux préoccupations exprimées par certains membres, et afin de donner au Conseil l'assurance que l'Exposé de la Politique de placement qu'il approuve est assorti d'un cadre approprié en termes de gouvernance, il a été décidé que, chaque fois que l'Exposé de la Politique de placement est présenté au Conseil pour que celui-ci en approuve la modification, il sera accompagné du cadre de contrôle interne si celui-ci doit également être modifié ou bien d'une déclaration confirmant que ledit cadre reste inchangé. Le cadre de contrôle interne ne serait pas soumis au Conseil pour approbation mais, si les membres devaient soulever des questions, les modifications éventuelles en ce sens pourraient être examinées par la direction. La direction a par ailleurs confirmé que la réduction de la VEC ne signifiait pas l'adoption d'une approche de placement plus prudente, mais était plutôt destinée à réduire les capacités non utilisées du budget des risques, et que cela ne devrait en principe pas avoir d'incidence sur les décisions d'investir dans des placements de qualité sur les marchés émergents. Le Comité a en outre été informé que les règles et procédures opérationnelles ont été mises en œuvre conformément au cadre de contrôle interne, et que l'équipe de gestion de bilan était chargée de rendre compte de la conformité sur la base des données fournies par la banque dépositaire.
18. Il a été décidé que la direction présenterait un document illustrant les modifications éventuelles apportées au cadre de contrôle interne chaque fois que l'Exposé de la Politique de placement serait soumise au Conseil. Ce point de l'ordre du jour est clos.

Procédures de gestion des consultants

19. La direction a expliqué au Comité pourquoi le FIDA avait recours à des consultants et a confirmé que le système de gestion en place dans ce domaine fonctionne correctement et est en harmonie avec celui en vigueur dans d'autres institutions financières internationales (IFI) et organismes des Nations Unies.
20. Le document présenté par la direction ne concerne que les consultants recrutés à titre individuel et non pas les cabinets conseils recrutés par voie d'appel à la concurrence ni les consultants recrutés par les bénéficiaires des prêts et dons du FIDA.
21. Le processus de recrutement des consultants est similaire à celui utilisé pour les contrats de courte durée. Les divisions employeuses identifient les consultants potentiels de différentes façons, notamment grâce à l'utilisation par certaines divisions d'un système de fichiers ciblés récemment créé en mettant à profit le site web du FIDA pour le recrutement externe afin de pouvoir identifier les consultants spécialisés. Les divisions employeuses préparent le mandat, proposent les honoraires, gèrent les consultants, contrôlent les factures, approuvent les paiements et évaluent la qualité et l'efficacité des services fournis. Les résultats de cette évaluation sont ensuite insérés dans la base des données relatives au consultant. La Division des ressources humaines (HRD) assiste les responsables à l'origine du recrutement tout au long de ce processus.
22. Les honoraires versés aux consultants sont établis sur la base du barème des traitements nets de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), conformément aux pratiques en vigueur dans d'autres organisations des Nations Unies. Les honoraires proposés par les IFI sont en général plus élevés.
23. La direction a fourni des éclaircissements concernant la différence entre le montant des dépenses encourues en 2011 pour les consultants, dont il a été fait état lors de la réunion du Comité en juin 2012, et le montant budgétisé pour 2011, y compris l'utilisation de fonds relatifs à des postes vacants dans l'attente du recrutement de fonctionnaires à plein temps. Elle a informé le Comité qu'un examen avait été mené dans le cadre plus large du plan stratégique pour le personnel, en particulier au sein du Département gestion des programmes, afin de s'assurer que les quotas relatifs aux effectifs du personnel et des consultants respectent l'équilibre voulu. Dans l'ensemble, il est prévu à l'avenir de moins utiliser les services des consultants. Par ailleurs, des contrôles au niveau des postes et du budget ont été mis en place, l'objectif étant de limiter les dépenses liées aux postes vacants et de faire en sorte que les responsables pourvoient ces postes dans un délai d'un an.
24. Le Comité s'est dit satisfait de l'explication avancée pour justifier la différence entre les dépenses relatives aux consultants dont il avait été fait état à la session de juin et le montant budgétisé. Les membres ont demandé des précisions sur les points ci-après: les perspectives d'élargissement des fichiers de consultants; les dépenses relatives aux consultants, ventilées par département; le niveau de diversification des consultants recrutés; l'identification de mesures destinées à favoriser la participation des pays au processus de sélection; la position de la direction sur le recrutement de consultants pour de longues périodes (plus de 260 jours par an); et la pertinence de l'utilisation des fonds liés à des postes vacants pour recruter des consultants.
25. La direction a informé le Comité que même si, dans l'ensemble, le processus de recrutement des consultants semble efficace au sens où il permet d'attirer une vaste gamme de consultants parmi les mieux qualifiés pour répondre aux exigences opérationnelles du FIDA en constante évolution, des efforts sont actuellement déployés afin de voir si des améliorations peuvent y être apportées, l'objectif étant de trouver l'approche la plus appropriée aux spécificités et aux besoins du FIDA. Même si le processus de fichiers ciblés, en vigueur actuellement, semble bien fonctionner, l'évaluation en ce sens se poursuivra. Par ailleurs, les divisions employeuses ont évalué la qualité du travail réalisé par les consultants, et les

consultants qui n'ont pas été évalués ne peuvent être recrutés à nouveau. À noter, parmi les autres mesures adoptées afin d'améliorer le processus, la mise en place d'un portail réservé aux consultants afin de leur permettre de mieux connaître les possibilités offertes et les procédures en vigueur au FIDA. Il a été rappelé au Comité que les pays ne prenaient généralement pas part au processus de sélection vu que les consultants ne travaillent pas pour les projets au niveau du pays. Les consultants dont les contrats dépassent au total 260 jours par an représentent un faible pourcentage – en général 5% – du nombre total de consultants recrutés. Bien que ces arrangements ne constituent pas la norme, cette pratique a été autorisée, après consultation de HRD, lorsque les travaux à mener à bien le justifiaient. Aux termes du Règlement du personnel du FIDA, il est possible d'allouer aux consultants les fonds d'un poste vacant, de préférence durant une période limitée lorsqu'un recrutement est en cours.

26. Notant le nombre des initiatives actuellement mises en œuvre dans le domaine de la gestion des consultants, la présidente a fait remarquer que le Comité voudrait peut-être que la question soit inscrite à l'ordre du jour de l'une de ses sessions d'ici à un an pour qu'il puisse rester informé des changements survenus. Il a été pris note du rapport.

Rapport sur la dépense extraordinaire relative à l'actualisation de la réforme

27. La direction a informé le Comité qu'une approche prudente avait été adoptée concernant l'utilisation de ces fonds durant la première année afin de garantir, l'année suivante, la disponibilité des ressources nécessaires pour la mise en œuvre des activités exposées dans les documents EB 2011/104/R.53 et EB 2012/107/R.42. Celles-ci visaient notamment à recycler et rééquiper le personnel et, le cas échéant, à encourager les départs, afin de favoriser la réalisation des objectifs inscrits dans le plan stratégique pour le personnel, et de couvrir d'autres dépenses ponctuelles liées à la mise en œuvre de mesures en matière de ressources humaines liées dans le cadre du Programme de changement et de réforme.
28. Les membres ont souhaité savoir si la direction prévoyait de rester dans les limites de l'enveloppe de dépenses approuvée et si, avant d'aller de l'avant, elle pensait informer le Comité d'audit ou le Conseil de l'utilisation qu'il est prévu de faire des fonds.
29. La direction a confirmé qu'elle entendait rester dans les limites de l'enveloppe. En application des modalités d'approbation, par le Conseil des gouverneurs, de la dépense relative à l'actualisation de la réforme, des rapports d'information sur l'utilisation effective de ces fonds doivent être présentés au Conseil d'administration (comme cela a été fait cette année) avant qu'un rapport final ne soit présenté au Conseil des gouverneurs en 2014.
30. Le Comité a pris note du rapport et a demandé que le Bureau de l'audit et de la surveillance effectue l'audit des dépenses effectives.

Rapports financiers régulièrement soumis au Conseil d'administration

- a) **Rapport sur l'état des contributions à la huitième reconstitution des ressources du FIDA**
 - b) **Rapport sur l'état des contributions à la neuvième reconstitution des ressources du FIDA**
 - c) **Ressources disponibles pour engagement**
31. La direction a présenté les rapports sur l'état des contributions à FIDA8 et FIDA9 et attiré l'attention sur l'évolution des contributions annoncées et des instruments déposés depuis le dernier rapport, présenté au Comité d'audit à sa réunion de septembre. Le montant des annonces de contribution à FIDA8 n'a pas changé, mais au 30 septembre, date du rapport, celui des instruments déposés avait augmenté de

65 millions et les versements reçus de 30 millions d'USD. De surcroît, entre fin septembre et la date de la réunion, de nouveaux instruments de contribution ont été déposés, pour un montant de 28 millions d'USD, et les versements reçus ont augmenté de 36 millions d'USD. Des informations à jour ont été communiquées en ce qui concerne les pays qui ont versé plus de 1 million d'USD, à savoir l'Angola, la Chine et l'Italie, et les États-Unis d'Amérique, qui ont déposé un instrument de contribution.

32. Le Comité a également été informé de l'évolution de l'état des contributions à FIDA9 à la date de la réunion de septembre et des nouveaux développements intervenus entre le mois de septembre et la date de la présente réunion. En septembre, les annonces de contributions correspondaient à 94% de l'objectif fixé, le montant des instruments déposés avait progressé de 58 millions d'USD et les versements reçus de 23 millions d'USD. Entre septembre et la date de la présente réunion, les contributions annoncées ont augmenté de 8,4 millions d'USD, et les instruments déposés de 80,9 millions d'USD. Les instruments de contribution d'un montant important déposés depuis septembre provenaient de l'Allemagne, de l'Autriche, du Japon et de Sri Lanka. À la date de la réunion, 36% des instruments de contribution ont été reçus, alors que l'objectif à atteindre pour l'entrée en vigueur de la reconstitution est de 50%. Les États membres sont invités à déposer leurs instruments de contribution dès que possible et de préférence avant la fin de l'année.
33. Le Comité a par ailleurs reçu des informations actualisées sur l'état des contributions complémentaires au Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne, en faveur duquel quatre États membres ont annoncé leur contribution, l'un d'entre eux, le Canada, ayant procédé au versement de 20,3 millions d'USD, soit l'intégralité de sa contribution. Les autres États ayant annoncé leur contribution sont la Belgique, pour 8,5 millions d'USD, les Pays-Bas, pour 85,8 millions d'USD et le Royaume-Uni, pour 243 millions d'USD.
34. Les membres ont formulé plusieurs observations et demandé notamment: un tableau faisant apparaître les changements intervenus depuis le dernier bilan qui leur a été communiqué; un compte rendu oral de toute évolution intervenue depuis la date de soumission du rapport; et des indications concernant les orientations de la nouvelle reconstitution, souhaitant en particulier savoir si celle-ci est en bonne voie.
35. Le Comité a pris bonne note de ces rapports.

d) Rapport de situation sur les arriérés de paiement au titre du principal, des intérêts et des commissions de service

36. La direction a attiré l'attention sur les évolutions importantes intervenues sur le plan des arriérés de paiement depuis le précédent rapport de situation présenté à la réunion de septembre du Comité d'audit. Le Conseil d'administration ayant approuvé les plans de rééchelonnement de dette à sa session de septembre, Cuba et le Soudan ont signé les accords les concernant; Cuba ne fait plus partie des pays "provisionnés" et la direction a commencé à procéder à des décaissements en faveur des projets mis en œuvre au Soudan.
37. Le Mali a réglé la totalité de ses arriérés et continue d'assurer le service de sa dette.
38. Le Comité a pris note de ces nouveaux éléments et a demandé à être informé à l'avance des changements intervenus depuis la réunion précédente.

e) Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour le troisième trimestre de 2012

39. La direction a rappelé au Comité que le FIDA s'emploie activement à mettre en œuvre l'Exposé de la Politique de placement adopté par le Conseil d'administration en 2011. À cet effet, il a alimenté le portefeuille des obligations des pays émergents et celui des obligations multimarchés diversifiées à revenu fixe, et les gestionnaires extérieurs ont reçu mandat d'en assurer la gestion. Tous les portefeuilles sont gérés en fonction du budget des risques du FIDA. Au 16 novembre, le taux de rendement

net s'établit à environ 2,8% depuis le début de l'année pour l'ensemble des placements.

40. Les membres du Comité ont demandé des précisions à propos des points suivants: principes de gestion des placements; si la direction a révisé son point de vue en ce qui concerne les pays dans lesquels le FIDA avait liquidé ses positions, à la suite des changements intervenus récemment à la Banque centrale européenne; l'évolution des sorties nettes et du niveau des liquidités opérationnelles entre le deuxième et le troisième trimestre; comment la direction arbitre entre les placements et les prêts et dons afin d'atteindre l'objectif qui consiste à aider 80 millions de personnes à sortir de la pauvreté.
41. La direction a confirmé qu'elle n'avait pas révisé son point de vue, qui repose sur la note de crédit des pays. L'objectif consiste à appliquer l'Exposé de la Politique de placement et à respecter le principe fondamental du Fonds, qui consiste à faire passer la réduction au minimum du risque de pertes en capital avant une logique de rendement maximum. S'agissant de l'évolution des sorties nettes, le Comité a été informé que les services de Trésorerie n'en ont pas la maîtrise, car leur niveau dépend du stade du décaissement des projets. La direction a expliqué l'articulation entre les placements et le mandat global du FIDA et insisté sur le fait que la gestion des placements n'a pas pour objet de participer à l'action de réduction de la pauvreté. La direction applique plutôt les principes qui consistent à faire passer la préservation du capital et le maintien d'un niveau de liquidité suffisant avant l'obtention de rendements élevés. Le haut niveau des liquidités opérationnelles s'explique par une situation temporaire découlant de la liquidation de certains portefeuilles afin d'être prêt à alimenter les nouveaux portefeuilles.
42. Le Comité d'audit a pris note des documents restants sans formuler d'autres d'observations.

Plan de travail du Bureau de l'audit et de la surveillance du FIDA pour 2013

43. Le Directeur du Bureau de l'audit et de la surveillance (AUO) a informé le Comité que le plan de travail présenté a été établi en fonction des risques et de la question des ressources. La planification des audits pour 2013 privilégiant une utilisation économe et judicieuse des ressources (économie et efficacité), AUO a mis l'accent sur trois domaines d'audit: le processus budgétaire, la gestion interne des placements et la passation des marchés dans le cadre des projets.
44. AUO a présenté des listes énumérant les audits prévus et leur raison d'être et précisé que certains thèmes restent à préciser de manière à disposer d'une marge de manœuvre permettant de prendre en considération les risques susceptibles d'apparaître en 2013. La situation de l'unité sur le plan des effectifs a été présentée: il semble que des ressources supplémentaires seront peut-être nécessaires pour faire face à la charge de travail d'enquête et qu'il faudra prolonger les contrats des chargés d'audit associés qui arrivent à leur terme. AUO a l'intention de se présenter à nouveau devant le Comité lors de la réunion de septembre afin de présenter un rapport d'étape et de faire état de toute modification apportée au plan de travail.
45. Le Comité a également été informé que le processus externe d'assurance qualité est en cours, l'Institut des auditeurs internes ayant été retenu pour effectuer ce travail.
46. Les membres ont demandé des précisions concernant le lien entre les risques et le choix des domaines d'audit et les critères de choix des audits de pays.
47. Le Directeur d'AUO a expliqué que le processus de hiérarchisation des risques et de sélection des audits repose sur la collecte d'informations émanant de différentes sources, notamment les données financières, le registre des risques de l'organisation et des entretiens avec les responsables et les fonctionnaires concernés. Pour déterminer les domaines qui se prêteraient à un audit, sont également pris en considération des facteurs tels que la répartition sur les différents secteurs de

l'organisation (afin d'éviter que certains domaines spécifiques ne concentrent par trop l'attention), le champ des audits récemment réalisés et les initiatives en cours au sein de l'institution. Une première liste d'audits envisageables est établie, hiérarchisée et soumise au Président pour approbation avant d'être présentée au Comité d'audit. En ce qui concerne la question des audits de pays, ceux-ci sont choisis en cours d'année en fonction de l'intensité des activités de passation des marchés et de tout facteur de risque connu.

48. Le Comité a pris acte des réponses apportées et a suggéré deux domaines à examiner en 2013 au titre des sujets à déterminer: la gestion des dons et la mesure de la performance institutionnelle. Il a en outre été demandé si les bureaux de pays pourraient éventuellement faire l'objet d'un audit.
49. Le Directeur d'AUD a confirmé que ce domaine a fait l'objet d'un audit en 2012, dont le résultat sera présenté au Comité d'audit à sa réunion d'avril au titre des résultats de 2012.
50. Le Comité a pris acte de l'approbation préalable du plan de travail par le Président et s'est déclaré globalement favorable à ce plan.

Programme de travail du Comité d'audit pour 2013

51. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité a examiné son programme de travail indicatif pour 2013. Il a accepté la proposition de la présidente portant sur la poursuite de l'examen global des rapports financiers régulièrement soumis au Conseil d'administration. Le Comité a examiné et approuvé ce programme de travail, tout en prenant note de son caractère indicatif et l'a approuvé.

Corps commun d'inspection (CCI): Dispositifs d'application du principe de responsabilité dans les organismes des Nations Unies

52. La direction a rappelé au Comité que le rapport examiné propose une analyse plus approfondie des explications données sur ce point lors de la dernière réunion du Comité. Il a également été rappelé au Comité que le FIDA n'est pas partie au CCI.
53. Les membres du Comité ont invité la direction à aborder deux questions dans le prochain rapport: la communication entre les États membres et le personnel, et la voie à suivre pour mettre en place une "culture de la responsabilité". Le Comité s'est dit satisfait du descriptif énumérant les dispositions actuelles proposé dans le rapport.
54. Avant de clore l'examen de ce point de l'ordre du jour, il a été décidé que la direction présenterait à la prochaine réunion du Comité, en mars 2013, un document traitant des points soulevés.

Compte rendu oral sur les progrès accomplis concernant l'introduction d'une attestation indépendante du contrôle interne de l'information financière

55. La direction a présenté un compte rendu oral sur l'initiative relative à l'obtention d'une attestation indépendante du contrôle interne de l'information financière accompagnée d'un rapport contenant la déclaration de la direction. Les avantages considérables liés à cette initiative ont été rappelés au Comité, et notamment le renforcement de la crédibilité des états financiers du Fonds, la réduction du risque d'erreurs, l'importance attachée à la gestion des risques et à la bonne gouvernance et la convergence avec les autres institutions financières internationales.
56. Il a été rappelé au Comité que, depuis le 31 décembre 2011, les états financiers sont accompagnés d'un rapport contenant la déclaration de la direction, et que la prochaine étape importante sera l'attestation indépendante du Commissaire aux comptes qui accompagnera l'opinion du Commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2012.

57. Les membres du Comité ont été informés que le Bureau de l'audit et de la surveillance a chargé un cabinet de consultants indépendant de soumettre les contrôles à une série de tests, qui sont actuellement en cours. Le Commissaires aux comptes effectuera d'autres tests. Selon les résultats provisoires de cette phase de tests, le fonctionnement des contrôles est globalement efficace et présente quelques faiblesses minimales auxquelles le FIDA a entrepris de remédier.
58. Remerciant la direction de son exposé, le Comité a reconnu que cette initiative est en bonne voie et a pris note des avancées enregistrées et de cette mise à jour.

Questions diverses

59. Au titre des questions diverses, la direction a été invitée à informer le Comité de tout fait nouveau ayant des incidences financières en ce qui concerne le Mécanisme mondial.
60. Le Comité a plus particulièrement demandé à la direction d'indiquer si la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD) a été en mesure de contribuer au financement du budget du Mécanisme pour combler le déficit de 700 000 USD annoncé à la dernière réunion, et a demandé des informations à propos des possibles incidences financières d'éventuelles instances devant le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail (OIT).
61. La direction a confirmé que des versements mensuels ont été régulièrement reçus, y compris en novembre lorsqu'il a fallu faire face aux coûts salariaux supplémentaires découlant de l'augmentation rétroactive des traitements du personnel des services généraux.
62. Le Conseiller juridique a confirmé que trois recours ont bien été introduits devant le tribunal de l'OIT et que la direction a transmis un mémoire en défense. En outre, sept requêtes en intervention ont également été enregistrées. La phase écrite des procédures est toujours en cours, et les jugements ne devraient pas être rendus avant le 31 mars 2013 au plus tôt. En ce qui concerne les répercussions financières, le Comité a été informé que les scénarios n'ont pas changé. Le Comité a également été informé que l'UNCCD allait publier de nouveaux avis de vacance de poste pour l'ensemble du personnel du Mécanisme mondial.
63. Le Comité s'est dit satisfait de ces nouvelles informations et a souhaité savoir si un calendrier a été établi en ce qui concerne les avis de vacance. Il a été précisé que l'objectif est d'être en mesure de faire face à l'expiration des contrats de six mois actuellement en cours, c'est-à-dire d'achever le processus d'ici au 31 mars 2013.
64. Il est pris note de ces précisions et la séance est levée